

DEPARTEMENT DU JURA Arrondissement de LONS - LE - SAUNIER. Canton d'ORGELET. <u>Mairie de SARROGNA</u>	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de SARROGNA. <u>Séance du 5 avril 2019</u>
Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 9 Nombre de conseillers votants : 9 Absent : Excusé : 1	L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe PROST, Maire en exercice
<u>Présents</u> : Mesdames GAY RAVIER Laurence, LAMBERT Maëlle et POLY-MEYNIER Chantal. Messieurs BOUQUEROD Marc, CROLET Boris GROSPIERRE Franck, HUMBERT Jacques, LEVEQUE Patrick et PROST Philippe <u>Excusés</u> : Monsieur LAMBERT Michel <u>Absent</u> :	Date de la convocation du conseil municipal : 25/03/2019 Date d'affichage : 12/04/2019 Secrétaire de séance : Madame GAY-RAVIER Laurence

6-2019 Objet : Présentation et vote du compte administratif 2018 (commune et service de l'Eau)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame GAY-RAVIER Laurence délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr PROST Philippe en qualité de Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>LIBELLE</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENTS</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1 Opérations de l'exercice	125 132.47	243 446.80 206 029.95	10 454.39 262 457.13	174 014.55	398 043.99	623 491.30
Totaux	125 132.47	449 476.75	272 911.52	174 014.55	398 043.99	623 491.30
Résultat		324 344.28	-98 896.97			225 447.31
COMPTE ANNEXE POUR SERVICE DE L'EAU						
Résultats reportés N-1 Opérations de l'exercice	33 374.07	19 276.77 31 570.59	3 973.60	2 886.19 13 537.80	37 347.67	67 271.35
TOTAUX	33 374.07	50 847.36	3 973.60	16 423.99	37 347.67	67 271.35
Résultats de clôture		17 473.29		12 450.39		29 923.68
TOTAUX CUMULES	158 506.54	500 324.11	276 885.12	190 438.54	435 391.66	690 762.65
RESULTATS DEFINITIFS		341 817.57	- 86 446.58			255 370.99

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7-2019 et 8-2019 Objet présentation et vote du compte de gestion du comptable (Commune et Service de l'eau)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9-2019 Objet : Affectation du résultat 2018 – Commune

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 324 344.28 €

Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'arrêter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	80 897.48 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	243 446.80 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	324 344.28 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-98 896.97 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -98 896.97 €
AFFECTATION = C	=G+H 324 344.28 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	98 896.97 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	225 447.31 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

10-2019 Objet : Affectation du résultat 2018 – Service de l'eau

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 17 473.29 €

Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'arrêter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 803.48 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	19 276.77 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	17 473.29 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	12 450.39 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	17 473.29 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	17 473.29 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

11-2019 Objet : Fiscalité 2019 – vote des taux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de maintenir les taux de la fiscalité inchangés pour l'exercice 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation = 10.83 %
- Foncier bâti = 7.00 %
- Foncier non bâti = 16.25%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Charge Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

12-2019 Objet : Indemnité de fontainier

Monsieur le Maire rappelle que le fontainier, Romain HUMBERT exerce les missions suivantes comme stipulé dans son contrat de travail :

- Contrôle hebdomadaire du système de javellisation
- Contrôle hebdomadaire du traitement de l'eau (ultrafiltration)
- Contrôle du niveau des réservoirs
- Relevé annuel des compteurs chez les particuliers
- Graissage des moteurs des pompes
- Interventions sur les installations électriques liées aux installations du réseau d'eau

Pour ces missions Romain HUMBERT perçoit une indemnité de fontainier forfaitaire indexée sur l'augmentation du SMIC qui s'élève actuellement à 1 003.09 € brut/an soit 250.77 € par trimestre à laquelle s'ajoute une rémunération horaire pour les interventions hors forfait.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'unifier, pour plus de simplicité, la partie forfaitaire et la partie horaire de cette indemnité pour un montant global de 2 000.00 € annuel brut, indexé sur l'augmentation du SMIC soit 500.00 € brut par trimestre.

La commission eau réunie dernièrement a émis un avis favorable à cette modification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, accepte la proposition de Monsieur le Maire et fixe la nouvelle indemnité annuelle globale de fontainier à 2000.00 € brut qui sera réglée au prorata, par trimestre à compter du 1^{er} juin 2019.

13-2019 Objet : subventions aux associations pour l'année 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe pour l'année 2019 les subventions aux associations comme suit :

Association	Montant
Association des donneurs de sang	50.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	50.00 €
ADMR portage repas	100.00 €
Collège Michel Brézillon Association Sportive	50.00 €
Collège Michel Brézillon Foyer Soci-éducatif	50.00 €
Coopérative scolaire école maternelle	50.00 €
Entraide	50.00 €
Juralacs Football	50.00 €
Le souvenir de français	100.00 €
OCCE Coopérative Scolaire Générale	50.00 €
Croix rouge française	50.00 €
Orgelet Rando	50.00 €
Ecole de Musique Orgelet (matériel/partitions)	50.00 €
CEG FC Section de Lons le Saunier	50.00 €
Club Bellevue (foyer logement)	100.00 €
Don CIAS – Halte répit	241.00 €

14-2019 Objet : Budget communal 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le budget primitif de la commune de Sarrognat arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	377 740.31 €	377 740.31 €
Section d'investissement	479 604.97 €	479 604.97 €
TOTAL	587 345.28 €	857 345.28 €

15-2019 Objet : Vote du budget annexe EAU 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

APPROUVE le budget annexe EAU de Sarrognat arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	52 843.00 €	52 843.00 €
Section d'investissement	286 411.00 €	286 411.00 €
TOTAL	339 254.00 €	339 254.00 €

16-2019 Objet : Soirée « les gestes qui sauvent »

Monsieur le Maire rappelle la soirée « les gestes qui sauvent » du 12 avril 2019 organisée par la mairie de Sarrognat.

Un pot amical sera servi à l'issue de cette démonstration.

Il a été décidé de servir des pizzas vendues par l'association des parents d'élèves de l'école de Pont de Poitte. La mairie ne pouvant procéder à des achats hors procédure de trésor public, c'est le club des Montagnons qui paiera la facture et la mairie le remboursera.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à procéder ainsi et à rembourser la facture des pizzas au club des Montagnons.

Questions diverses

Elections européennes dimanche 26 mai 2019

Organisation de la permanence du bureau de vote

8 heures 10 heures	Boris CROLET Patrick LEVEQUE
10 heures 12 heures	Jacques HUMBERT Laurence GAY-RAVIER
12 heures 14 heures	Chantal POLY-MEYNIER Philippe PROST
14 heures 16 heures	Michel LAMBERT Franck GROSPIERRE
16 heures 18 heures	Maëlle LAMBERT Marc BOUQUEROD

Pour extrait et certification conforme

Le Maire
Philippe PROST